



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chômage - Tourisme - Saisonniers de Lourdes

Question écrite n° 32116

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation des travailleurs saisonniers de Lourdes. En effet, le tourisme lourdaise est particulièrement impacté par la crise sanitaire du fait de l'annulation des pèlerinages. Si le plan tourisme présenté en mai 2020 par le Gouvernement prévoit bien un volet territorial spécifique pour relancer l'activité touristique et économique lourdaise, cette feuille de route territoriale ne devrait être présentée par le comité de filière tourisme qu'à l'automne. Or la situation de la plupart des saisonniers de Lourdes est aujourd'hui critique et des réponses urgentes doivent être proposées. En effet, depuis le 15 mars 2020, la plupart des hôtels, cafés et restaurants de la ville n'ont pu rouvrir et la grande majorité des saisonniers n'avait pas encore signé de contrat de travail pour cette saison. Quelques-uns ont pu travailler un peu cet été 2020 mais insuffisamment pour recharger leurs droits jusqu'à la prochaine saison touristique. Les saisonniers de Lourdes épuisent donc actuellement leurs droits au chômage acquis au titre de la saison 2019 et ne toucheront plus d'allocation de retour vers l'emploi dans les semaines voire les jours à venir. Il apparaît donc indispensable de mener une réflexion rapide sur la prolongation de leurs droits à indemnisation, à l'instar du dispositif exceptionnel de report de la date anniversaire ou de la fin de droit prévu pour les intermittents du spectacle. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour intégrer dans le plan de relance lourdaise une mesure spécifique permettant d'apporter une solution à cet état de fait très préjudiciable pour les intéressés.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32116

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6224

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)